



Cambrai, le 18 février 2025

Equipe d'Animation de la Paroisse (EAP)

Directives

Document élaboré en lien avec le Conseil diocésain de la pastorale et le Conseil presbytéral

La paroisse est définie par le Code de Droit Canonique comme « la communauté précise de fidèles qui est constituée d'une manière stable dans l'Eglise particulière et dont la charge pastorale est confiée à un curé, comme pasteur propre, sous l'autorité de l'évêque diocésain » (CIC/1983 can. 515).

Par le baptême et la confirmation, les fidèles laïcs sont marqués du caractère séculier ; ils sont consacrés au Christ pour témoigner de lui et servir le Règne de Dieu dans le monde. Enrichis de l'expérience humaine, familiale et professionnelle, ils peuvent être appelés à collaborer avec les prêtres au service de la communauté ecclésiale¹.

Dans le diocèse de Cambrai, la collaboration entre prêtres et laïcs se vit notamment au sein de l'équipe d'animation de la paroisse (EAP), nom donné localement au conseil pastoral paroissial dont la mise en place est proposée par le Code de Droit Canonique (CIC/1983 can. 536). Elle est appelée aujourd'hui à participer pleinement à la mission d'annonce et de service de l'Evangile dans le monde d'aujourd'hui, selon les repères de la Lettre pastorale².

1. La mission de l'EAP

a. L'objet de la mission

- L'équipe d'animation de la paroisse, sous la responsabilité du curé, participe à sa charge pastorale pour que la foi soit annoncée, célébrée et vécue.

La lettre pastorale sur la mission d'annonce de l'Evangile d'octobre 2022, encourage les équipes à « trouver dans l'attention à l'évangélisation un fil conducteur et un nouveau souffle pour leur mission tout au long de l'année ».

- L'EAP veille à prendre soin de la vie de la paroisse comme communauté et à favoriser des liens de charité et de foi, non seulement entre les personnes, mais aussi entre les différents groupes.

- La mission de l'EAP est essentiellement un travail de discernement. Il s'agit de mettre en valeur les charismes des personnes et de les accompagner dans le service qu'elles ont accepté. Il s'agit également de porter attention aux forces et aux faiblesses de la paroisse pour la maintenir dans un esprit de communion et de mission.

¹ Congrégation pour le Clergé, Instruction *La conversion pastorale de la communauté paroissiale*, 29 juin 2020, n. 85-86.

² Mgr Vincent Dollmann *Lettre pastorale sur l'annonce de l'Evangile*, « Allez ! De toutes les nations faites des disciples » (Mt 28,19), octobre 2022.

b. Les conditions de la mission

- En tout premier lieu, il s'agit d'écouter la Parole de Dieu, de prier avec elle et d'en faire la base des échanges et des projets.
- Approfondir et estimer l'enseignement de l'Eglise. Il est souhaitable que les membres s'encouragent à suivre des formations.
- Chercher à connaître et à aimer les chrétiens et l'ensemble des habitants de la paroisse. Il est bon que des membres soient actifs dans la vie sociale.
- Cultiver un esprit de service dans la vie quotidienne et dans la communauté paroissiale.

c. Les repères de la mission : travailler à des paroisses fraternelles missionnaires

- Avec le curé, mener une réflexion de long terme sur les besoins de la paroisse et les orientations pastorales à privilégier pour mieux correspondre à l'appel du Seigneur. Cela implique de discerner les activités à développer en priorité et celles auxquelles renoncer.
- Tenir compte des personnes et des instances exerçant une mission au service de l'Eglise sur le territoire : prêtres, diacres permanents, communautés religieuses, laïcs en mission ecclésiale, chefs d'établissement de l'Enseignement catholique, équipes relais, conseil pastoral, conseil économique, conseil de doyenné, services et mouvements.
- « Soutenir les groupes qui allient formation, échange et prière et s'enrichir de leur expérience »³.
- Porter une attention particulière aux personnes qui œuvrent discrètement au service du bien de la communauté.
- Initier et accompagner des projets missionnaires. Il peut être intéressant de repérer les initiatives qui cherchent à rejoindre le plus grand nombre de personnes : parcours de préparation aux sacrements, rencontres avec les familles endeuillées, fêtes patronales, processions, parcours Alpha, événement d'évangélisation ou toute autre initiative pour une première annonce de la foi. La mise en œuvre de tels projets est facilitée par la collaboration entre les paroisses d'un même doyenné et par l'aide de l'équipe diocésaine de conversion missionnaire.
- Choisir un lieu et un temps stables pour l'Eucharistie dominicale. Cela contribue à la beauté des célébrations, non seulement par une participation variée des groupes liturgiques et des chorales de la paroisse, mais aussi par des propositions de catéchèse, de préparation aux sacrements et de rencontres conviviales.
- Être attentif plus particulièrement aux personnes en précarité, aux jeunes et aux familles. « Leur intégration dans la réflexion et les projets permettrait au diocèse de refléter davantage l'identité de l'Eglise communion et famille, voulue par le Christ »⁴.

³ Mgr Vincent Dollmann *Lettre pastorale sur l'annonce de l'Evangile*, p12, octobre 2022.

⁴ Mgr Vincent Dollmann *Lettre pastorale sur l'annonce de l'Evangile*, p6, octobre 2022.

- Veiller au lien avec les acteurs de la vie politique, sociale et économique du territoire de la paroisse.

2. Le fonctionnement de l'EAP

a. Composition de l'EAP

- Avec le curé, l'équipe est constituée au minimum de 4 laïcs.
- Les membres de l'EAP ont à dépasser leurs affinités spirituelles et personnelles pour avoir une vision globale de la paroisse, de ses services et de son territoire.
- Le curé peut solliciter les prêtres associés à faire partie de l'équipe. De même, s'il le juge opportun, il peut solliciter les diacres.

b. Mise en place et renouvellement

- Des personnes sont appelées à partir d'une large consultation de la paroisse. Elle peut se faire à travers une assemblée paroissiale.
- Le curé constitue l'équipe. Il peut appeler de nouveaux membres avant la fin des mandats en cours, s'il semble opportun de favoriser un renouvellement progressif de l'EAP.
- Le mandat est de 3 ans, renouvelable une fois, après une relecture et une évaluation avec le curé.
- L'envoi de l'EAP se fait dans le cadre d'une célébration de l'eucharistie ou de la Parole, afin qu'elle soit identifiée par la communauté paroissiale et soutenue par sa prière.
- Au changement de curé, les membres de l'EAP poursuivent la mission pendant un an. Le nouveau curé pourra ensuite les reconduire ou procéder à un renouvellement.

c. Fonctionnement

- Les rencontres se déroulent dans un climat de prière ; l'écoute et le partage de la Parole de Dieu ou la liturgie des heures y ont toute leur place.
- Le curé préside la réunion. En l'absence de curé, ce service est assuré par le coordinateur de paroisse.
- Il veille à ce qu'une personne anime la réunion et qu'une autre prenne quelques notes. Le compte-rendu doit comporter au minimum l'ordre du jour et les décisions prises.
- L'ordre du jour se base généralement sur les événements en lien avec le calendrier liturgique, les besoins de la vie paroissiale, l'organisation et la relecture des temps forts, en veillant à la dynamique missionnaire.
- La fréquence des réunions devrait être mensuelle au minimum, et leur durée ne pas dépasser 2 heures. La ponctualité des rencontres et le respect de la vie familiale constituent des points de repère.

- Les responsabilités d'une mission ou d'un projet sont confiées de préférence à un binôme.
- Les membres entre eux et vis-à-vis de la communauté veillent au respect des personnes en pratiquant la subsidiarité. Il est bon que des personnes responsables d'un mouvement, d'un service ou d'un projet puissent être invitées ponctuellement à une réunion. L'EAP travaille en lien étroit avec le Conseil économique⁵.
- Pour garantir un climat de fraternité et de liberté entre les membres, il est prévu un bilan de fin d'année pastorale. Celui-ci permettra aux membres de l'EAP de demeurer sous le regard du Christ afin d'aborder sous un angle plus large les aspects matériels et spirituels, les points positifs et les points pouvant être améliorés.
- Une journée de ressourcement spirituel pour l'équipe est à prévoir chaque année.
- La communauté paroissiale veillera à prier pour le curé et les membres de l'EAP. Elle pourra ainsi le faire occasionnellement dans la prière universelle.



✠ Vincent Dollmann
Archevêque de Cambrai

⁵ Livret bleu des *Statuts des Conseils Economiques des paroisses*